

# Analyse des déclarations de troubles de santé de l'Abeille mellifère (2022-2023)

## Partie 1

L'activité de l'OMAA sur la période 2022-2023 a été marquée par l'extension du système de surveillance à cinq nouvelles régions. Fin 2023, le dispositif était donc opérationnel dans huit régions de France métropolitaine. Une augmentation du nombre de déclarations a été enregistrée en 2023 (n=768). Plus de 80 % des déclarants à l'OMAA étaient les apiculteurs eux-mêmes et une importante participation des apiculteurs professionnels a été observée. Comme cela était déjà le cas sur la période 2017-2021, les déclarations ont majoritairement été orientées vers le dispositif de surveillance des « Autres troubles », qui permet la prise en charge des troubles n'entrant pas dans le champ des deux dispositifs mis en œuvre par les services de l'État (dispositif de surveillance des maladies réglementées et dispositif de surveillance des mortalités massives aiguës d'abeilles avec suspicion d'intoxication). Pour les déclarations orientées « Autres troubles », l'analyse met en évidence une augmentation des constats de troubles liés à l'impact du frelon asiatique et de Varroa à l'automne pour 2022 et 2023, notamment dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur. La mortalité était toujours le principal problème identifié par les répartiteurs sur l'ensemble des déclarations, après synthèse des informations transmises par le déclarant (*ndlr : Les analyses de ces résultats sont publiées en deux parties dans ce numéro et celui de novembre*).

L'Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère (OMAA) est un système de surveillance dont les objectifs sont de répondre aux constats de troubles de santé déclarés par les apiculteurs, de faire l'inventaire et l'analyse de la dynamique spatio-temporelle des mortalités et des affaiblissements des colonies d'abeilles domestiques en France métropolitaine, d'identifier les cas groupés et de lancer des alertes. Deux premiers articles ont présenté les objectifs de l'OMAA, son fonctionnement [1] ainsi qu'une analyse de 2 504 déclarations portant sur des troubles de santé des abeilles constatés entre 2017 et 2021 [2]. Nous nous intéressons dans cet article à l'activité de l'OMAA en 2022 et en 2023, notamment à son déploiement dans cinq nouvelles régions, au nombre annuel total de déclarations de troubles enregistrées et à l'analyse de 1 373 d'entre elles.

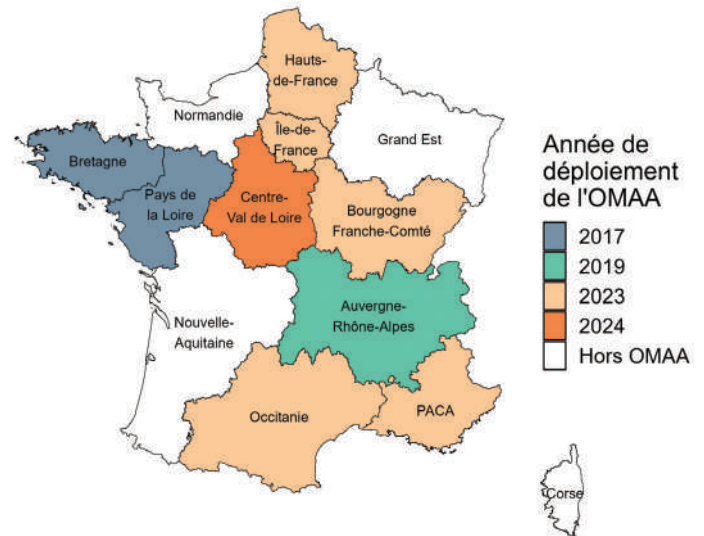


Figure 1 : Années de déploiement de l'OMAA dans les régions où le dispositif est actif

## Déploiement de l'OMAA dans cinq nouvelles régions

L'année 2023 a été marquée par l'extension de l'OMAA à de nouvelles régions. Trois régions pilotes avaient initialement déployé le dispositif : la Bretagne et les Pays de la Loire depuis 2017, la région Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2019. Elles ont été rejointes par les régions Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Ile-de-France, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) en 2023 (Figure 1).

Des formations des acteurs de l'OMAA ont été organisées dans chaque région, réunissant les vétérinaires des Fédérations régionales des groupements techniques vétérinaires (FRGTV) impliqués en tant que répartiteurs des guichets et/

ou investigateurs, les agents de coordination des Services Régionaux de l'Alimentation (SRAL), des agents spécialisés en apiculture des Directions Départementales en charge de la Protection des Populations (DDecPP) et des techniciens sanitaires apicoles (TSA). Ces formations incluaient la présentation du fonctionnement du dispositif et l'utilisation des outils de recueil des données, permettant leur standardisation. L'ouverture des cinq nouveaux guichets s'est échelonnée entre les mois d'avril et juin 2023. Sur l'ensemble des régions, ce sont désormais plus de 140 vétérinaires et 110 TSA qui sont impliqués dans la surveillance et l'investigation des troubles de santé des abeilles via l'OMAA.

## Nombre de déclarations à l'OMAA

Depuis 2017, plus de 3 800 déclarations de troubles à l'OMAA ont été enregistrées (Figure 2). De 2020 à 2022, on observait une moyenne de 620 déclarations annuelles pour l'ensemble des trois régions pilotes. En 2023, le nombre de déclarations enregistrées toutes régions confondues était de 768. Par rapport à 2022, ce nombre a légèrement augmenté en régions Pays de la Loire et Bretagne et diminué en région Auvergne-Rhône-Alpes, passant de 315 à 223 (Figure 3). Plusieurs facteurs ont été identifiés pour expliquer cette diminution en Auvergne-Rhône-Alpes : une baisse des actions de communication pour encourager les apiculteurs à déclarer leurs troubles en début d'année 2023 par rapport à 2022, un taux de pertes hivernales plus faible en sortie d'hiver 2023 (24 %) par rapport à 2022 (27 %) [3, 4], un nombre plus faible de foyers secondaires de loque américaine détectés en 2023 par rapport à 2022. Parmi les cinq nouvelles régions, la région PACA est celle qui a enregistré le plus grand nombre de déclarations en 2023 (n=94), suivie par l'Occitanie (n=54). Une vingtaine de déclarations ont été comptabilisées dans chacune des trois autres régions (Figure 3). Le faible nombre de déclarations recensé dans les nouvelles régions peut s'expliquer par une ouverture parfois tardive du guichet par rapport à la saison apicole et le besoin d'un temps d'appropriation du dispositif par les apiculteurs et les autres acteurs de la filière apicole.

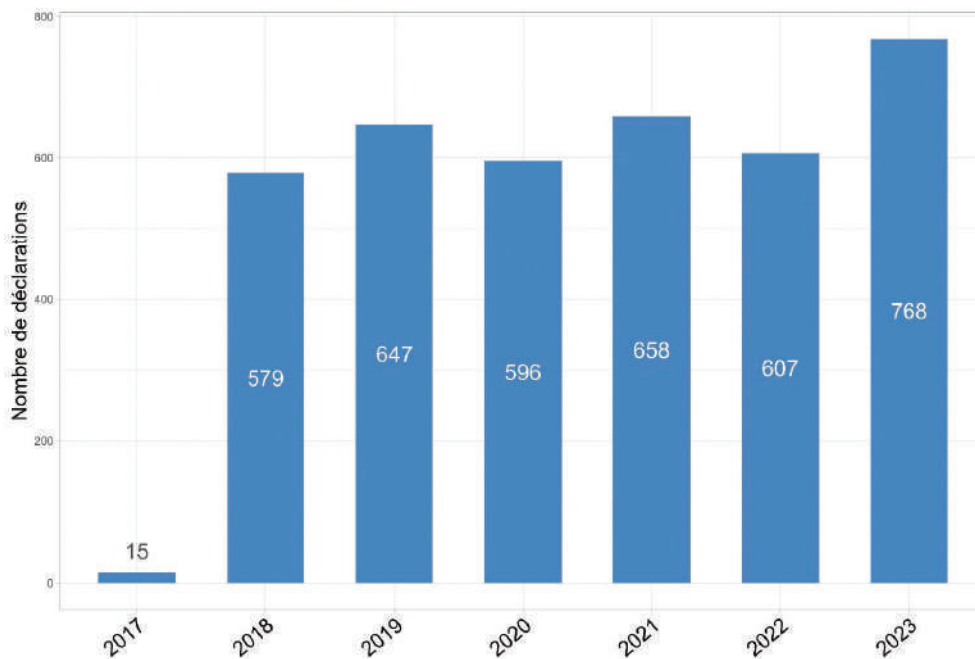


Figure 2 : Évolution du nombre annuel de déclarations à l'OMAA dans les régions où il est déployé

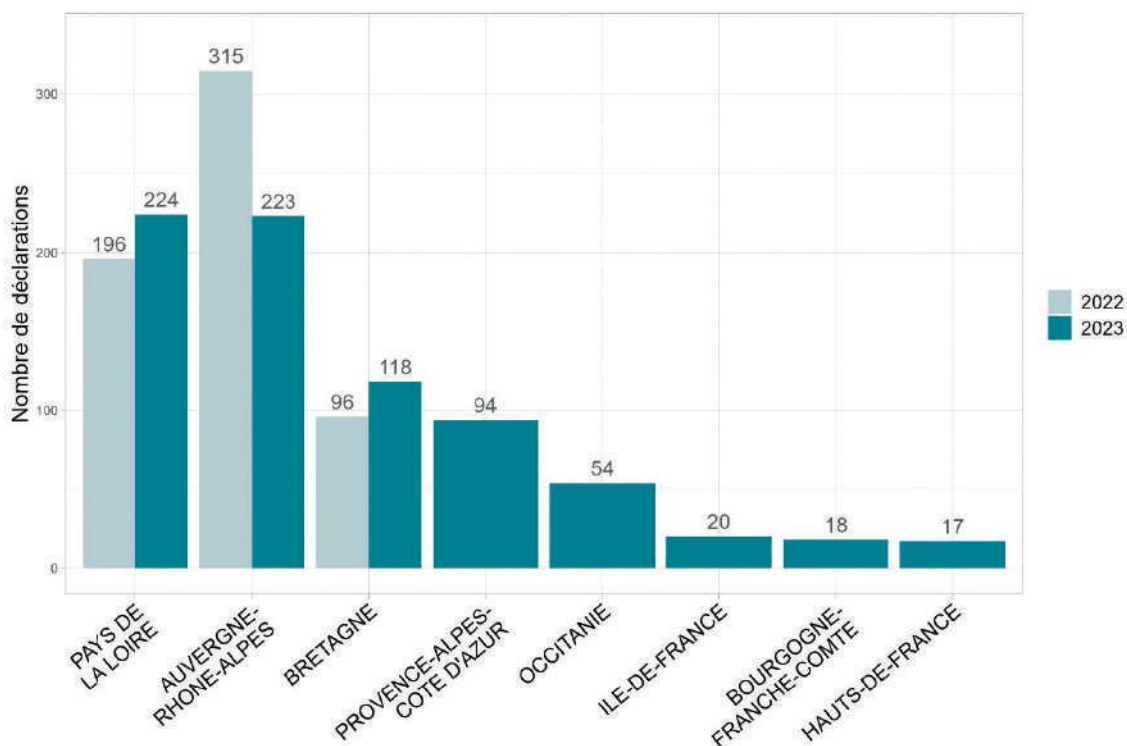


Figure 3 : Évolution du nombre annuel de déclarations à l'OMAA par région en 2022 et 2023

## Profil des personnes qui déclarent des troubles de santé à l'OMAA

Tableau 1 : Profil des déclarants à l'OMAA, sur 1 373 déclarations de troubles constatés en 2022 et 2023

Profil du déclarant	Nombre de déclarations	Pourcentage de déclarations
Apiculteur	1 101	80,2 %
Vétérinaire	179	13,0 %
TSA	59	4,3 %
Agent d'une DDecPP	25	1,8 %
Technicien d'une ADA	2	0,1 %
Agent de GDS ou GDSA*	1	0,1 %
Membre d'un syndicat	1	0,1 %
Autre**	5	0,4 %
<b>Total</b>	<b>1 373</b>	<b>100 %</b>

\*GDS : Groupement de Défense Sanitaire ; GDSA : Groupement de Défense Sanitaire Apicole  
 \*\*Par exemple gestionnaire de ruchers-écoles, de ruchers d'entreprises ou amis d'apiculteurs

Dans la suite de cet article, nous nous intéresserons aux 1 373 déclarations portant sur des troubles constatés en 2022 et 2023 et déclarés entre 2022 et 2024. Pour 80 % d'entre elles, le déclarant était directement l'apiculteur (Tableau 1).

## Exploitations apicoles concernées par les troubles déclarés à l'OMAA

Sur les 1 373 déclarations de troubles constatés en 2022 et 2023, 556 (41 %) concernaient des exploitations apicoles de moins de 10 colonies, 370 (27 %) des exploitations de 10 à 49 colonies, 178 (13 %) des exploitations de 50 à 199 colonies et 251 (18 %) des exploitations de 200 colonies ou plus. La taille de l'exploitation n'a pas été renseignée pour 18 déclarations (1 %).

Cependant, une même exploitation a pu être concernée par plusieurs déclarations sur cette période 2022-2023 si, par exemple, l'apiculteur a déclaré des troubles sur plusieurs ruchers ou a contacté l'OMAA à plusieurs reprises. Les 1 373 troubles déclarés ont été observés dans 1 085 exploitations différentes (Tableau 2). 86 % d'entre elles n'ont été concernées que par une déclaration à l'OMAA.

Tableau 2 : Nombre de déclarations à l'OMAA par exploitation apicole, sur 1 373 déclarations de troubles à l'OMAA constatés en 2022 et 2023 dans 1 085 exploitations différentes dans les régions où l'OMAA était déployé (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration)

Nombre de déclarations à l'OMAA	Nombre d'exploitations	Pourcentage d'exploitations
1	929	86 %
2	101	9 %
3	25	2 %
4 ou plus	30	3 %
<b>Total</b>	<b>1 085</b>	<b>100,0 %</b>

Le maximum de déclarations enregistrées pour une même exploitation sur la période 2022-2023 était de 15. Sachant qu'une déclaration correspond à un trouble sur un rucher, il convient de rappeler que le constat de troubles sur plusieurs ruchers d'un même apiculteur conduit à l'enregistrement d'autant de déclarations que de ruchers concernés.

## Répartition mensuelle des troubles déclarés à l'OMAA

La Figure 4 présente le nombre mensuel de troubles constatés en 2022 et 2023 correspondant aux 1 373 déclarations traitées sur cette période.

Une saisonnalité a été observée avec une augmentation des constats de troubles entre mars et juin de chaque année, ce qui correspond à une période d'intense activité apicole. Les nombreux constats de troubles recensés sur les mois de septembre et octobre de chaque année sont majoritairement liés à l'impact du frelon asiatique et de *Varroa*. ●

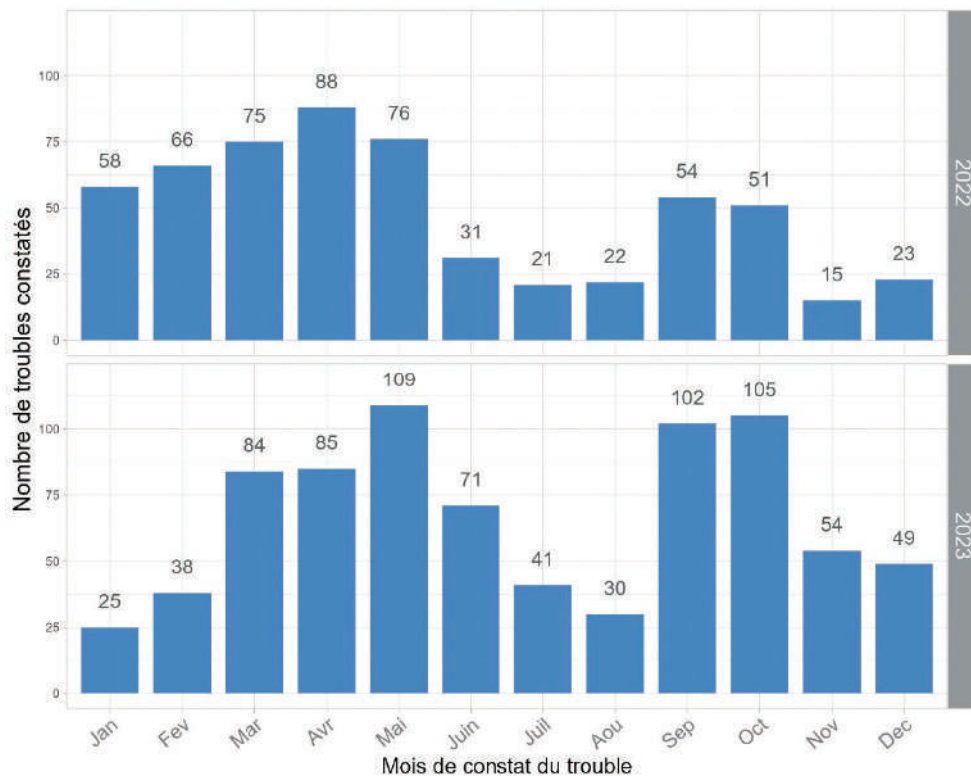


Figure 4 : Nombre mensuel de troubles constatés en 2022 et 2023, sur 1 373 déclarations à l'OMAA enregistrées dans les régions où le dispositif était déployé (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration).

## Références bibliographiques

[1] Adeline ALEXANDRE, Brigitte BARTHELET, Samuel BOUCHER, Sophie CARLES, Axel DECOURTYE, Emilie DELMAR, Florentine GIRAUD, Marion GUINEMER, Marion LAURENT, Agnès MÉNAGE, Muriel ORLOWSKI, Maryline PIOZ, Cédric SOURDEAU, Vincent VANHAREN, Alain VIRY, Sébastien WENDLING. 2021. L'OMAA : un système de surveillance innovant.

© <https://www.platforme-esa.fr/fr/lomaa-un-systeme-de-surveillance-innovant>

[2] Adeline ALEXANDRE, Brigitte BARTHELET, Samuel BOUCHER, Sophie CARLES, Axel DECOURTYE, Emilie DELMAR, Céline DUPUY, Florentine GIRAUD, Marion GUINEMER, Marion LAURENT, Agnès MÉNAGE, Muriel ORLOWSKI, Maryline PIOZ, Cédric SOURDEAU, Vincent VANHAREN, Alain VIRY, Sébastien WENDLING. 2022. Analyse des déclarations de troubles de santé à l'Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère (2017-2021).

© <https://www.platforme-esa.fr/fr/analyse-des-declarations-de-troubles-de-sante-lomaa-2017-2021>

[3] Quentin BICEGO, Samuel BOUCHER, Sophie CARLES, Jacques CHAUME, Florentine GIRAUD, Marion LAURENT, Fayçal MEZIANI, Emma NOZIÈRES, Muriel ORLOWSKI, Cédric SOURDEAU, Julien VALLON, Sébastien WENDLING. 2022. Premiers résultats de l'enquête de mortalité hivernale des colonies d'abeilles en métropole durant l'hiver 2021-2022.

© <https://www.platforme-esa.fr/fr/premiers-resultats-de-lenquete-de-mortalite-hivernale-des-colonies-dabeilles-en-metropole-durant>

[4] Quentin BICEGO, Samuel BOUCHER, Sophie CARLES, Jacques CHAUME, Carole FORFAIT, Florentine GIRAUD, Marion LAURENT, Fayçal MEZIANI, Emma NOZIÈRES, Muriel ORLOWSKI, Cédric SOURDEAU, Julien VALLON, Sébastien WENDLING. 2023. Premiers résultats de l'ENMHA durant l'hiver 2022-2023.

© <https://www.platforme-esa.fr/fr/premiers-resultats-de-lenmha-durant-lhiver-2022-2023>

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiologie en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé par tout média à condition de citer la source comme suit et de ne pas apporter de modification au contenu « © <https://www.platforme-esa.fr/> »

L'article complet est disponible sur notre site internet : [www.labeilledefrance.com](http://www.labeilledefrance.com)